Eau : des pratiques adaptées à la nouvelle donne climatique

La pluviométrie déficitaire du printemps est-elle un signe avant coureur des difficultés à venir ? La prudence invite à la gestion la plus fine de la ressource en eau pour préserver l'irrigation des cultures d'été.

La campagne d'irrigation 2021 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Aux fortes pluies de l'hiver a en effet succédé une période anormale de sécheresse printanière, nécessitant de soutenir par l'irrigation les cultures d'hiver comme les céréales à paille. Certaines ressources dépendant du régime naturel des cours d'eau, sont d'ores et déjà fragilisées. Sur le système Neste, nos quotas individuels seront abaissés de 25 % dès le 10 mai pour tenir compte des prévisions préoccupantes. Cette décision a été prise lors de la dernière Commission Neste au cours de laquelle nous avons bien sûr demandé que l'agriculture ne soit pas le seul usage confronté aux restrictions. L'effort doit être collectif. Dans un système aussi artificialisé que celui de la Neste, qui sans la réalimentation verrait ses cours d'eau bien souvent à sec, il n'est pas logique par exemple que les débits de consigne à l'aval n'intègrent pas la baisse des débits naturels. Nous serons attentifs à cela lors des prochaines réunions de gestion de campagne.

Dès aujourd'hui, en tant qu'irrigant, Il nous faut donc anticiper les problèmes et gérer au mieux nos volumes autorisés. La Chambre d'agriculture et les OUGC sont à vos côtés dans cet exercice et nous vous proposons quelques conseils dans ces pages. Sur les axes réalimentés, aidez votre gestionnaire **en signalant simplement par SMS** vos intentions d'irrigation. **Communiquez vos assolements,** ces informations sont précieuses dans la gestion fine en cours de campagne. Si vous ne disposez pas de sondes tensiométriques, **nos bulletins d'irrigation** vous permettent d'ajuster au mieux les apports aux besoins de vos cultures. **Cette année encore plus, nous devons montrer notre professionnalisme en matière d'irrigation.**

Alain de Scorraille, élu référent Eau et grandes cultures

Les recommandations pour bien préparer sa saison

Le 5 mai dernier, la Commission Neste a décidé d'abaisser de 25 % les quotas d'irrigation individuels des irrigants du système Neste et cela dès le 10 mai qui constitue la date démarrage de la campagne.

Sur les autres axes, de l'Adour notamment, les prochaines réunions se pencheront également sur les mesures préventives nécessaires au regard d'un état de la ressource préoccupant. En effet, l'enneigement en montagne est historiquement bas, compromettant le remplissage des retenues de montagne. Celles du piémont sont dans leur ensemble assez bien remplies mais les besoins d'irrigation de fin mars début avril, et le soutien précoce d'étiage, ont pu nécessiter du déstockage.

Beaucoup de choses se jouent donc dans les pluies à venir.

A ce titre, les prévisions à trois mois de Météo France ne sont guère encourageantes annonçant un temps chaud et sec.

Pour assurer au mieux nos cultures d'été, nous rappelons quelques conseils de base :

• Se tenir informé avec votre Organisme Unique

• **Déclarez ou modifiez votre assolement irrigué auprès de votre OUGC.** Cela permet de faire des prévisions de besoins et de vous envoyer le cas échéant les informations sur les prises de dérogation applicables à votre production. Cela sert également à la défense de toutes les productions irriguées.

• **Communiquez votre numéro de portable et votre adresse mail à l'OUGC,** celui-ci pourra vous donner les informations nécessaire au bon déroulement de la campagne (restrictions, …)

• **Inscrivez-vous à la newsletter de la Chambre d'agriculture** si vous ne la recevez pas. Celle-ci contient le bulletin de conseil d'irrigation pendant toute la période.

• Participez à la bonne gestion d'une ressource rare **en utilisant le SMS pour le déclenchement ou l'arrêt de l'irrigation** sur les secteurs réalimentés. Ce dispositif doit être utilisé à chaque arrêt et démarrage de la pompe, si possible avec 2 jours d'anticipation.

La lecture automatique de vos SMS permet à votre gestionnaire d'ajuster les lâchers. Le fait d'avoir un compteur communiquant ne vous dispense pas du SMS, les deux sont complémentaires.

J'envoie par SMS au
06 73 90 57 93
M JE DÉMARRE
A J'ARRÊTE
O.U.G.C Neste et rivières de Gascogne

• Contrôler matériel et installation

• **Vérifiez votre installation régulièrement :** contrôler sa performance énergétique (*voir encadré*), contrôler la consommation mesurée par rapport à la dose souhaitée, contrôler la pression…

• **Réalisez un bilan hydrique** pour piloter votre irrigation

Vous n'irriguez pas pour le plaisir, nous le savons bien, mais avez-vous les bons réflexes ?

Si vous ne souhaitez pas investir dans du matériel ou un logiciel de pilotage de l'irrigation, commencez par réaliser un bilan hydrique pour chacune de vos parcelles. Le bilan est simple à tenir avec un suivi régulier des quantités d'eau apportées et des stades de votre culture. Retrouvez sur notre site internet une fiche technique et une feuille informatisée qui vous aideront dans la tenue de ce bilan. Fini l'irrigation « A visto de nas ! ».

Contrôler sa performance énergétique

Mesurer la consommation en KWh pour réaliser une position (sur une position à moyenne distance entre la pompe et l'enrouleur). Relever les compteurs électrique et d'eau avant et après une position. Calculer, par différence, les consommations électrique et d'eau. Diviser le nombre de KWh consommés par le nombre de m³.

Comparer la valeur aux moyennes ci-dessous :

Matériel	Enrouleur	Pivot	Si vous avez 2 types de matériels, choisissez les valeurs correspondantes au plus énergivore
Moyenne	0.57 kWh/m³	0.40 kWh/m³	
Valeur maxi : au-delà de cette valeur, posez-vous des questions sur l'installation	0.8 kW/h/m³	0.6 kW/h/m³	

(Source : ARVALIS, Chambre d'agriculture 31 et IRSTEA 2012-2015)
(Volet irrigation du projet CASDAR EDEN financé par le ministère et l'Agence de l'Eau Adour Garonne)

Les leviers d'actions sur l'installation sont : les distances, le vannage, le type de matériel, le diamètre du câble électrique, le diamètre du PET de l'enrouleur, le diamètre des conduites.

Pourquoi vérifier sa consommation ?

La réglementation vous oblige à réaliser et conserver pendant 3 ans vos relevés de compteurs d'eau au premier de chaque mois.

Profitez-en pour contrôler que votre compteur reflète la réalité de la dose souhaitée, cela vous permet de détecter les problèmes sur votre installation ou d'éventuelles fuites au plus tôt.

La formule ci-dessous vous permet de le vérifier.

Dose (en mm) x Surface irriguée (ha) x10 x nombre de tours = Volume théoriquement prélevé (m³)

En cas de divergence, retrouvez tous nos conseils de réglage sur notre site internet.

De plus les relevés du premier juin et du premier novembre doivent être transmis accompagné du volume utilisé à votre OUGC de manière directement ou indirectement via la CACG par exemple. Cela permet de comptabiliser les volumes utilisés sur l'ensemble du territoire. Ces volumes servent aujourd'hui souvent de bases dans différentes études pour calculer les « besoins en eau » de l'Agriculture.

• Investir dans des matériels économes en eau

Deux types de dispositifs différents sont disponibles pour des investissements sur du matériel d'irrigation. Certains matériels peuvent être financés par les deux mesures, le tableau comparatif ci-dessous vous aide à y voir plus clair.

	PDR Midi-Pyrénées : mesure 413 équipements agro-environnementaux : volet « Réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau »	Plan de relance Projet « Aléas climatiques »
Objectifs	Amélioration de la performance globale et durable de l'exploitation : « Réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau »	Améliorer la résilience individuelle des agriculteurs face aux aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse)
Enveloppe	700 000€ par période	70 M€
Demandeurs éligibles	Exploitations agricoles situées en Midi-Pyrénées	Exploitations agricoles et leurs regroupements CUMA - Exploitations des lycées agricoles
Autres conditions	Sont exclus les sociétés dont le capital social n'est pas détenu à plus de 50 % par des associés exploitants agricoles, les cotisants de solidarité, les bailleurs non exploitants, les CUMA	Etre agriculteur à titre principal Agé de plus de 18 ans et ne pas avoir atteint l'âge de la retraite
Taux d'aide	40 % - Bonification JA : 10 %	30 % - Bonification JA/CUMA : 10 %
Plancher de dépenses HT par demandeur	1 250 €	2 000 €
Plafond de dépenses HT par demandeur	30 000 €	40 000 €
Non éligibles	Les équipements d'occasion, Les équipements en copropriété, les mises au norme, main d'œuvre, le secteur viticole (pour l'irrigation), les investissements financés par le canal d'un crédit-bail ou d'une location-vente.	Matériel d'occasion - Main d'œuvre Les accessoires et options seuls Le matériel pour lequel une aide PDR a déjà été demandé Le matériel pour lequel une autre structure à demander une aide
Ouverture de dépôt	2 périodes : 15/02/2021 au 15/04/2021 16/04/2021 au 30/06/2021	04/01/2021
Lieu dépôts dossiers	Auprès de la DDT	Auprès de France AGRIMER
Documents demandés	1 devis pour les devis inférieurs à 3 000 € HT 2 devis de 2 fournisseurs différents pour les devis entre 3 000 € HT et 90 000 € HT 3 devis de 3 fournisseurs différents pour les devis supérieurs à 90 000 € HT	Devis non signé avec un intitulé proche des noms de la liste Statut société
Spécificités d'instructions	Critères de priorité en fonction de la zone, de la performance sociale et environnementale de l'exploitation et de l'inscription dans une démarche collective Une seule demande par demandeur jusqu'au 31/12/2021	Dossier à transmettre en DDT pour validation pour les investissements de lutte contre la sécheresse (surface irriguées + origine de la ressource + système de mesure + descriptif installation actuelle + description projet + démontrer les économies d'eau) Une seule demande par demandeur jusqu'au 31/12/2022
Matériels éligibles	- Matériels de mesure en vue de l'amélioration des pratiques (Logiciel de pilotage de l'irrigation, station agro-météorologique, appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives) - Matériels spécifiques économes en eau (système de régulation électronique sur les matériels d'irrigation et sur la station de pompage, les cannes de descente et busages associées depuis les rampes d'irrigation) - Equipements pour la collecte et le stockage (hors réseau de distribution) des eaux de pluie pour un usage d'irrigation.	Utilisation des eaux pluviales, eaux drainées et eaux usées Pilotage irrigation (sondes, télégestion, …) Automatisation des apports d'eau et régulation de l'irrigation Compteurs communiquant Ombrage des cultures Goutte à goutte, micro aspersion, sprinkler,micro-irrigation et ferti-irrigation Stockage de l'eau Pivots, rampes, asperseurs basse pression Régulation électronique des stations de pompages

• Utiliser le bulletin d'irrigation

Dans la continuité du fonctionnement 2020, les chambres d'agriculture du Gers et des Hautes-Pyrénées assureront la rédaction et la diffusion du bulletin irrigation en 2021.

Le Gers est divisé en 5 secteurs pour tenir compte des conditions pédo-climatiques, l'ensemble des secteurs seront disponible dans la newsletter de la Chambre d'agriculture durant la saison.

La carte ci-contre présente les zonages ainsi que la localisation des parcelles de références sur chaque territoire.

Ces bulletins peuvent vous accompagner dans la réalisation de votre bilan hydrique en vous fournissant les données météo nécessaires.

Le bulletin irrigation est diffusé gratuitement. Son financement est assuré par la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le CASDAR.

Pour être destinataire, il suffit de nous communiquer votre adresse mail.

Vous pouvez également retrouver tous nos bulletins sur le site internet rubrique Agroenvironnement > Eau > Le pilotage de l'irrigation.

Dans le bulletin hebdomadaire, vous trouverez, pour chaque secteur :

• Les données météo et les consommations des cultures de la semaine écoulée,
• Les prévisions pour la semaine suivante
• Les données relevées sur les parcelles de référence de chaque secteur
• Les prévisions des besoins journaliers en mm (moyenne à 5 jour)
• Nos conseils pour l'irrigation (sur maïs, soja, tabac, tournesol)
• Un encart de l'OUGC du secteur.

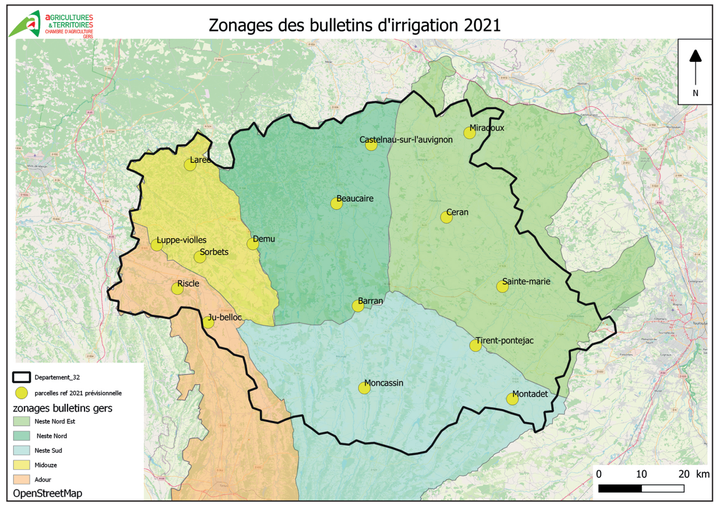

Contact : Chambre d'agriculture du Gers - Pôle Innovation des Systèmes et Productions - Tél. 05.62.61.77.54